



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-32138>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **25-32138**

Reference de l'avis initial : Annonce n° **25-15141**

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom de l'acheteur Public** : Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

**À l'attention de** : Verchère Patrice, Président

**Adresse** : 3 rue de la Venne, 69170 TARARE

**Coordonnées** :

**Téléphone** : +33 474050660

**Télécopieur** : +33 474632290

**Courriel** : marchespublics@c-or.fr

**Adresse internet** : <http://www.ouestrhodanien.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur** : <http://ouestrhodanien.marches-publics.info/>

**Activité principale** :

Services généraux des administrations publiques

**Code NUTS** : FRK26

### Section 2 - Description du marché

**Intitulé** : Concession sous la forme d'une délégation du service public de production et de distribution d'eau potable de la Communauté Ouest Rhodanien sur la commune de Poule-les-Echarmeaux

**CPV - Objet principal** : 65111000

**Type de marché** : Services

**Description succincte** : La présente consultation a pour objet la concession sous la forme d'une délégation du service public de de production et de distribution d'eau potable de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien sur la commune de Poule-les-Echarmeaux. Caractéristiques techniques du service (données 2023) : 592 abonnés, 36,4 km de réseaux de distribution d'eau, 7 réservoirs, 1 station de pompage, 77% de rendement de réseau. La consultation est menée conformément aux règles procédurales prévues par le Code de la commande publique (CCP) et aux articles L.1410-1 et suivants et R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Concession passée en vertu de la directive 2014/23/UE

### Section 3 : Informations rectificatives

- **Dans la rubrique "VI.3"**

**Au lieu de :** valeur vide

**Lire :** "Après la mention : -Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique Ajouter : -Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Cja, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat)"

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 21/03/2025